



Versement mensuel à un tiers

Par **Souris69400**, le **01/12/2015** à **11:35**

Bonjour,

Je vis sous le toit de ma belle mère qui nous loge à titre gratuit. Je souhaiterai payer l'eau et l'électricité de la maison. Puis je faire des versements mensuels(afin de garder une trace pour me prémunir des questions de ma belle sœur) sur le compte de ma belle mère? merci d'avance j'ai vraiment besoin d'aide pour me couvrir.

Par **youris**, le **01/12/2015** à **11:53**

bonjour,

faites au plus simple, demander à vos fournisseurs de mettre les contrats de fourniture d'eau et électricité à votre nom.

mais cela ne pourra pas interdire lors de la succession de votre belle-mère que ses héritiers considèrent que vous avez profité d'un avantage indirect rapportable à la succession.

vous pouvez consulter ce lien sur ce sujet:

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/liberte-preuve-intention-liberale-avantage-15157.htm#.VI19X3YvdxA>

salutations

Par **Souris69400**, le **01/12/2015** à **12:09**

je pensais justement à cela, mais ma belle sœur ne pourrais t'elle faire valoir le fait que l'on s'approprie les contrats de ma belle mère?

Par **youris**, le **01/12/2015** à **14:00**

si votre belle-mère est d'accord pour que vous mettiez les contrat à votre nom, votre belle soeur n'a rien à dire.